

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 25 avril 2016, à 19 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Senécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers Marco Poulin, Gino Vachon et Jérôme Bélanger formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Monsieur Xavier Bouhy est absent à la séance.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2016-04-104

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2016-04-105

**ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2015 –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport financier préliminaire de l'année 2015 de la Municipalité de Saint-Victor, présenté par la firme Blanchette-Vachon, et représentant des recettes de 4 197 086, des dépenses de 3 985 866\$, soit adopté. Pour un surplus 211 220\$ Les chiffres exacts seront officialisée à une séance subséquente

ADOPTÉ

2016-04-106

**MANDAT VIDANGES LAC FORTIN – FERNANDE J.
BOUCHER**

ATTENDU la soumission présentée par Madame Fernande J. Boucher à la séance du conseil du 2 avril 2002, pour la cueillette des déchets domestiques au Lac Fortin ;

ATTENDU que ladite soumission fut acceptée par la municipalité ;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité mandate Madame Fernande J. Boucher pour

la cueillette des déchets domestiques au Lac Fortin, et les conditions de l'entente sont les suivantes :

- La cueillette des déchets domestiques sera faite au Lac Fortin, dans les chemins privés des chalets du Lac Fortin et les chalets situés sur le Rang 3 Sud, pour la période estivale du 1^{er} mai 2016 au 31 octobre 2016.
- La cueillette des ordures comprend les vidanges domestiques ordinaires dans des sacs à vidange, les branches (coupées en bouts de 2 pieds et attachées), le gazon dans des sacs à vidange, les feuilles dans des sacs à vidange et tout ce qui est végétal dans des sacs à vidange. Elle ne comprend donc pas des vidanges laissées en vrac en-dehors des sacs à vidange. Elle ne comprend également pas les pneus et les grosses vidanges.
- La présente entente couvre la cueillette des vidanges ainsi que le transport jusqu'au site d'enfouissement à Frampton, le tout à chaque lundi. L'enfouissement des vidanges est cependant à la charge de la municipalité.
- Le prix est de 10 000,00 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, payable comme suit : la demie à la signature du contrat et le solde à la fin du présent contrat.
- Fernande J. Boucher doit fournir une preuve d'assurance responsabilité à la municipalité de 2 000 000.00 \$ qui sera à la satisfaction de la municipalité.
- Le ramassage des vidanges se fera dans tous les chemins privés du Lac Fortin et chalets du Rang 3 Sud qui sont actuellement non desservis par la municipalité.
- Les vidanges devront être cueillis entre 5:00 hres et 12:00 (midi).
- La municipalité ne sera aucunement responsable de tous les problèmes reliés au ramassage des vidanges.

ADOPTÉ

2016-04-107

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
PAR INTÉRIM**

JONATHAN V. BOLDOC KATHLEEN VEILLEUX